



<http://www.udb-bzh.net/>

Communiqué de presse

le 08 septembre 2008

**L'UDB demande la libération de Denez Riou conformément à la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades**

En France, de nombreux prisonniers atteints de maladies graves restent incarcérés en France alors même que le pronostic vital est en jeu. C'est le cas de Denez Riou, ancien membre de l'Armée révolutionnaire bretonne détenu à Ploemeur, qui a fait un infarctus du myocarde en avril dernier et dont la santé risque de se détériorer si son séjour en prison se prolonge.

L'UDB qui a toujours rejeté la violence et particulièrement la lutte armée dans le combat pour la reconnaissance des droits du peuple breton, fait clairement la distinction entre soutien politique et soutien humanitaire. Elle demande à ce titre la libération de Denez Riou. Cette libération serait conforme à l'article 720-1-1 du code de la procédure pénale (loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades).

L'UDB rappelle que la suspension de peine pour raisons médicales fait partie intégrante du droit des prisonniers. Elle rappelle aussi que Denez Riou a appelé en 2000 l'ARB à « cesser ses activités et à envisager son auto-dissolution ».

**Pour l'Union démocratique bretonne,  
La porte-parole Mona Bras**